



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances et contributions
Office du personnel de l'Etat

Service d'évaluation des fonctions

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement

1.7.1975

Date de révision

Date de mise en
application

1.7.1975

1. Dénomination de la fonction

Huissier/hôtesse d'information

Code fonction

5.08.007

2. But de la fonction

Accueillir et renseigner les personnes se présentant dans un établissement ou un service, s'enquérir de leurs désirs et les diriger en conséquence.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment :

- la réception des personnes se présentant dans un établissement ou un service, afin de prendre connaissance de leurs désirs ou de leurs besoins, de les renseigner, de les diriger dans les secteurs, services ou bureaux compétents, en les accompagnant au besoin, de les aider dans leurs recherches et l'accomplissement de leurs formalités;
- la remise ou la vente de formules; le contrôle des pièces présentées; la transmission de documents aux services intéressés; la réception et la transmission d'appels téléphoniques; la demande d'intervention d'un service spécialisé en cas d'urgence; éventuellement, l'accueil et la conduite de visiteurs, l'envoi de documents, la dactylographie de textes, la tenue d'un fichier, l'établissement de statistiques et autres travaux administratifs spécifiques à la fonction;
- la connaissance de l'organisation interne de l'établissement ou du service, de l'utilisation des différentes formules; l'utilisation de plusieurs langues étrangères.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	F	B	E	B	D	Cl. max. 08
Points	22	4	26	8	20	Total 80